



Paris, le 5 juillet 2022

Monsieur le Ministre,

C'est la seconde fois que l'ensemble des organisations syndicales de votre ministère prennent la plume en intersyndicale concernant les conditions de préparation des élections professionnelles. Ce second courrier s'inscrit dans la continuité de la réunion "retour d'expérience sur l'élection test" qui s'est tenue ce jeudi 30 juin et qui pour nous se solde par un diagnostic suffisamment inquiétant pour que nous mettions nos fédérations et confédérations fonction publique en copie.

Les principaux problèmes qui se confirment à moins de cinq mois des échéances (mois d'été compris) du scrutin, l'ampleur des problèmes non résolus à ce jour nous interpelle, notamment les suivants :

- la complétude et la fiabilité des données pour l'établissement des listes électorales n'est ne sont pas acquises

Comme annoncé lors du CTM des 28 et 29 juin dernier, le ministère n'a aucune visibilité à ce stade, par exemple sur les Agent·es Contractuel·les sur Budget (qui représentent au moins 15% des électeurs et des électrices), car "seul·s les gestionnaires de proximité disposent des informations"... De plus, malgré nos nombreuses demandes, la transmission aux organisations syndicales d'une pré-liste incomplète (sans les adresses courriels) au mieux le 14 juillet, complétée au 30 août, cette fois avec les adresses courriels, nous laissera à peine deux semaines pour assurer les vérifications d'usage d'ici au 15 septembre (date de transmission à Neovote pour injection des données dans la plateforme de vote).

Un tel délai est intenable et in-entendable, sauf à sacrifier la validité et la complétude des listes !

- la fiabilité des données pour permettre aux électeurs et électrices de voter est désastreuse

Si pour l'envoi postal du premier identifiant, le pourcentage d'adresses postales manquantes n'a pas été donné par vos services (sachant que le process retenu pour l'élection test n'est pas représentatif de l'élection réelle puisque la transmission des codes de connexion a été effectuée uniquement par courriel), il nous a été confirmé oralement qu'à ce jour, pour l'envoi par courriel du second identifiant, le pourcentage d'adresses manquantes est de 55 % et ceci sans la certitude que toutes celles en possession du ministère sont effectivement opérationnelles (difficultés manifestes avec les opérateurs, les établissements d'enseignement supérieur et certains EPL). Par ailleurs, certains agents refusent de donner leur IBAN partiel, notamment la totalité des agents de Montpellier Sup Agro. Quant au réassort, il est conditionné par la possession de numéros de téléphone portable, or le pourcentage de numéro manquants est de 64% (30 à 100 % selon les régions et les établissements - ex. ASP = 100% ou encore 94 % en Outre- Mer).

Ces chiffres nous inquiètent fortement sur la capacité de l'administration à compléter et corriger dans les délais ces données indispensables pour permettre aux agents de participer au vote électronique.

- la fiabilité de l'outil, voire de l'opérateur Neovote nous interroge

Vos services ont reconnu plusieurs éléments bloquants concernant l'outil utilisé par le prestataire Neovote (comme l'usage de différentes versions du navigateur Firefox), mais également des pratiques de sa part qui pourraient mettre en question la sécurité, voire la sincérité des élections (problème de capacité des serveurs), sur fond d'absence d'un expert indépendant durant cette élection test.

- la fiabilité du dispositif électoral est problématique

La question de l'utilisation des 5 derniers chiffres des IBAN des agents pour accéder à la plateforme de vote reste entière (avec des réticences à les communiquer, ce qui est vrai également pour d'autres données personnelles comme le numéro de portable, et une différence pouvant être constatée entre l'IBAN indiqué sur la fiche de paie et l'IBAN réel). On citera également l'assistance technique, avec un dispositif assurément à adapter afin d'être à la hauteur des saisines (téléphone, courriel) et d'arriver à des délais de traitement compatibles avec l'exercice électoral et sécurisant celui-ci par là-même.

Par suite, l'Intersyndicale pose, en responsabilité, les 4 exigences suivantes :

- **Doter en urgence le SRH du MASA des moyens suffisants afin de fiabiliser les données, au-delà de l'opération du Secrétariat Général dite « commando »**, opération en cours en ce début juillet dans les services et établissements, alors même que cela fait depuis décembre 2020 que le SRH, et la DGER dans le champ qui lui est propre, travaillent à la mise en qualité des données avec le résultat que l'on sait... Nous suggérons donc qu'un dispositif spécifique soit déployé en direction des gestionnaires RH de proximité de l'ensemble des structures dépendant du ministère (avec un temps dédié à cette mission de fiabilisation des données qui aurait de fait un caractère prioritaire)...

- **Revoir les process de vote concernant spécifiquement les agent-es des DDI**, ceux-ci se retrouvant avec une superposition de codes distincts devant leur permettre d'être en capacité de voter, avec pas moins de 7 clés différentes (4 pour le ministère de l'Intérieur et 3 pour celui de l'Agriculture). Ici, les risques de confusion et/ou de renoncement au vote sont majeurs et inacceptables !

- **Organiser une nouvelle élection test dans la deuxième quinzaine de septembre, avec tirage au sort d'au moins une région** et un opérateur dans les 3 à 4 jours qui précéderont ces journées. Nous tenons à rappeler ici qu'au ministère des Finances, nos homologues en sont à programmer leur troisième élection test, ce qui démontre que c'est à la fois possible et souhaitable de ne pas s'en tenir à un process unique, de surcroît aussi éloigné qu'il l'a de fait été de l'élection réelle.

- **Anticiper dès à présent une solution alternative**, sachant que si un vote "physique" à l'urne n'a jamais constitué une panacée, la catastrophe qui se profile, si elle advenait, nous condamnerait à coup sûr collectivement à un problème démocratique majeur et à réorganiser sous un an les dites élections professionnelles en conséquence, et cela avec les coûts induits.

Monsieur le Ministre, nous assumons en vous écrivant la responsabilité collective qui est la nôtre de tenter de sauver un processus de vote qui à ce stade insécurise grandement les élections professionnelles au sein de notre ministère. Vous pouvez compter sur l'engagement de nos organisations pour demeurer aux côtés de vos services pour que tout ce qui peut encore être fait le soit, mais en retour nous comptons que vous entendiez que pour nous la cote d'alerte est tout près cette fois d'être dépassée, et qu'il faut que vous mettiez tout en œuvre pour que, quel que soit le scénario qui se profilerait début octobre, notre ministère soit en capacité d'agir, loin de "l'effet tunnel" et d'une forme de déni qui ne nous conduirait collectivement qu'à l'abîme.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'intersyndicale du CTM du MASA

Clémentine Mattei
co-secrétaire générale du SNETAP-FSU

Copie aux organisations syndicales siégeant au CSFPE.